Accusé de réception en préfecture 016-211602925-20220414-2022_04_03-BF Date de télétransmission : 14/04/2022 Date de réception préfecture : 14/04/2022

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 AVRIL 2022 ●

23	Membres du Conseil Municipal
23	Membres en exercice
22	Membres ayant délibéré
07/04/2022	Date de la convocation
07/04/2022	Date d'affichage de la convocation

<u>PRESENTS</u>: M. Thierry BASTIER, M. Jean COITEUX, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Paul FORT, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine BELLANGER, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Madame Nicole BOES, M. François POHU

<u>POUVOIRS</u>: M. Hervé JAMBARD en faveur de M. Thierry BASTIER, Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, Mme Murielle BEAL en faveur de Mme Catherine BOULENGER

ABSENTS: M. Jean-Michel JEANNET

M. Jean-François JOBIT est désigné secrétaire de séance.

VOTE DU BP 2022 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et de M. Jean COITEUX, 1er Adjoint au Maire en charge des Finances ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Vote le Budget Primitif 2022 de l'Assainissement tel que présenté lors de la séance et annexé à la présente.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière et Madame la Sous-Préfète.

Affichée et transmise au Contrôle de légalité le

1 4 AVR. 2022

Pour copie conforme Le Maire, Thierry BASTIER